



Organisation de la certification de Praticien Narratif

DOCUMENT DE COMMUNICATION

Certification

Le Certificat de **praticien narratif** est accessible pour toutes les personnes formées au moins 12 jours dans une des écoles agréées par la FFPN (Fédération Francophone de Pratiques Narratives).

Voici ses modalités:

1. Travail à fournir en amont de la certification

Le candidat à la certification prépare un document de travail écrit appelé "chemin narratif" contenant :

- la présentation de la personne accompagnée et de son contexte (quelques lignes)
- la retranscription d'une ou deux séances significatives d'un accompagnement en Pratiques Narratives.
- la présentation de l'intérêt du candidat pour les PN (quelques lignes) et de son apport personnel aux Pratiques Narratives.
 - Le document écrit est transmis 15 jours au minimum avant le jour de la certification aux personnes concernées (enseignants, autres participants de la promo, experts invités...).

Les modalités de régulation des processus d'évaluation menant à la certification qui vous sont proposées sont les suivantes :

- Entretiens possibles avec des stagiaires déjà certifiés - Les Artisans Narratifs communiqueront leurs coordonnées sur demande.
- Entretiens possibles avec les enseignants des Artisans Narratifs, ou de toute autre école membre de la FFPN.

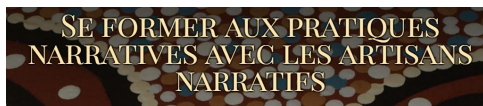
2. Entretien avec le jury le jour de la certification

Lors de l'entretien, le candidat apporte une analyse de son expérience globale de praticien narratif et des séances choisies. Le jury proposera des questions sur les éléments de compétences acquis dans la formation (cf. point 6- certification). C'est une certification apprenante, chaque candidat présentera sa certification et sera membre de jury pour d'autres candidats.

Le jury est composé de :

1. - membres en formation
2. - membres experts
3. - Présidence : formateur de l'École.

3. Les compétences validées



L'objectif est de vérifier que le candidat dispose des connaissances et de la compréhension nécessaire pour utiliser les Pratiques Narratives, dans le respect de ses fondements énoncés par le FFPN.

- Comprendre le positionnement épistémologique et éthique des Pratiques Narratives selon Michael White et David Epston
- Décrire les cartes de conversations de Michael White telles que décrites et expliquées dans son ouvrage : Cartes des pratiques narratives 2008
- Pratiquer les étapes de l'externalisation
- Pratiquer de double écoute (problèmes et exceptions)
- Pratiquer un questionnement pour découvrir l'absent mais implicite
- Pratiquer une conversation avec "témoin extérieur" (« outsider witness »)
- Pratiquer un outil de médiation narrative (arbre ou voyage de vie, planches, frise chronologique, équipe de soutien, etc.) et de documentation poétique (lettres, certificats, chansons, etc.)
- Expliquer les concepts de paysage de l'action, de l'identité, de la relation.
- Exprimer des points de repères comparatifs de l'identité intentionnaliste versus essentialiste (états internes versus états intentionnels)
- Reconnaître et déconstruire les discours dominants
- Prendre en compte le contexte élargi des personnes, des familles ou des groupes (économique, idéologique, social, culturel, etc.)
- Utiliser la posture relationnelle décentrée et influente du praticien

4. La notification des résultats de la certification aux candidats et les modalités de rattrapage

Les résultats seront communiqués à l'oral en fin de journée et le parchemin du certificat sera remis le jour même signé en direct par le jury aux candidats ayant satisfaits à l'évaluation.

Dans le cas où la certification n'est pas attribuée par le jury, les points à retravailler sont communiqués d'après la fiche d'évaluation signée par le jury et la date de la prochaine certification est communiquée.

Le candidat à qui la certification est refusée se verra proposer un soutien personnalisé en fonction de l'évaluation afin de pouvoir se représenter à la prochaine journée de certification organisée par les Artisans Narratifs.

5. Réclamation – voie de recours- Médiation

Les différentes étapes à respecter sont les suivantes :

1. Faire une réclamation auprès de l'organisme des Artisans Narratifs, via le formulaire suivant : <https://forms.gle/NgBJ2tr2Uy5SAn248>

Cette étape est un préalable, si un candidat est mécontent ou insatisfait du fonctionnement de la certification ou du traitement de sa demande. Quel que soit l'objet de sa réclamation (qualité de l'accueil, délai de traitement ou gestion de votre dossier, déroulement des épreuves de la certification ...), il prendra tout d'abord contact avec les responsables des Artisans Narratifs soit au travers du formulaire, soit en contact direct.



Dans la plupart des cas, cela permettra de répondre aux attentes du candidat.

2. Saisir le conciliateur de la FFPN

Si la réponse à sa réclamation ne répond pas à ses attentes, il peut ensuite saisir le conciliateur de la FFPN.

Ni juge, ni arbitre, la mission de conciliation et de précontentieux de la FFPN réexamine la réclamation dans un esprit d'indépendance et de neutralité, mais surtout de conciliation. Son rôle est d'écouter, d'apporter une réponse claire et rapide et, dans la mesure du possible, d'établir une médiation entre le candidat et les Artisans Narratifs.

Nous sommes à votre disposition pour cette préparation.
A très bientôt - L'équipe pédagogique.